

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 30 septembre 2010

n°12

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – 162 rue de la Chevretterie**
Cession d'une maison d'habitation à M. Johann BILLAUD

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a acquis en 1998 une maison d'habitation afin de mettre en œuvre l'opération n°51 du plan d'occupation des sols (POS) de l'époque, qui consistait à créer une nouvelle voie de liaison Est-Ouest, ainsi qu'un nouveau point de franchissement de la voie ferrée. L'évolution du POS vers le plan local d'urbanisme (PLU) en 2005 a vu l'abandon de ce projet.

Afin de ne pas laisser ce bien vacant en l'attente de la réalisation de l'opération citée, il a été mis à disposition au CCAS pour lui permettre de disposer d'un logement social d'urgence. Aussi, celui-ci a été affecté à une personne en grande difficulté sociale, qui l'a occupé jusqu'à son décès en juin dernier. Les propriétaires riverains se sont manifestés pour acquérir ce bien.

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser dans ce logement pour le proposer à nouveau à la location, et considérant la configuration de cet immeuble qui ne permet ni de loger des associations, ni d'accueillir du public, il apparaît opportun de le céder. C'est ce que le conseil municipal a décidé en adoptant une délibération pour céder ce bien immobilier à M^{me} Gaëlle Chamillard. Or, il s'avère finalement que l'acquisition doit s'opérer au nom de M. Johann Billaud, son concubin.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

VU la délibération n°13 en date du 22 octobre 2009 relative à la cession d'une maison d'habitation sise 162 rue de la Chevretterie au profit de M^{me} CHAMAILLARD,

CONSIDERANT que cet immeuble ne présente plus d'intérêt pour la collectivité,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 30 septembre 2010

n°12

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'abroger la délibération n°13 du conseil municipal en date du 22 octobre 2009 relative à la cession d'une maison d'habitation sise 162 rue de la Chevretterie au profit de M^{me} Gaëlle CHAMAILLARD,

2°) de céder à M. Johann BILLAUD un immeuble bâti situé 162 rue de la Chevretterie à Châtellerault, cadastré section CY n°199 pour une contenance de 96 m², ainsi que le jardin attenant cadastré section CY n°392 pour une contenance de 180 m², moyennant un montant de 25 000€ toute indemnité comprise.

3°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte rectificatif à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de M^e MAGRÉ, notaire à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.11/2138/P1038/4100 ouvert au budget 2010.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 07/10/2010 n° 2732
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS



COMMUNE DE CHÂTELLERAULT
SECTION CY
Cession à M. Johann BILLAUD

